

RISQUE D'INCENDIE

Un feu est une réaction chimique qui exige la présence simultanée de trois éléments : un **combustible** (matière inflammable) solide, liquide ou gazeux, un **comburant** (généralement l'oxygène de l'air) et une **énergie d'activation** qui amorce la réaction (flamme nue, point chaud, appareil de chauffage, étincelle d'origine mécanique ou électrique, décharge d'électricité statique).

On parle d'**incendie** dès qu'un feu échappe au contrôle. Sous certaines conditions de concentration du combustible (poussières, par exemple) dans l'air, une **explosion** peut se produire.

Quelques questions à se poser

Les installations électriques sont-elles en état ? Les éléments de construction sont-ils résistants au feu ?

Existe-t-il un système de désenfumage ? La ventilation, l'aération sont-elles suffisantes ? Les locaux sont-ils propres et rangés ? Les produits inflammables sont-ils stockés à distance des ateliers ? Le stockage des bouteilles et réservoirs de gaz est-il abrité du soleil et des intempéries ? Les produits inflammables conservés au poste de travail sont-ils en quantité juste suffisante pour les besoins ? Sont-ils dans des récipients fermés ? Correctement étiquetés ? Existe-t-il une procédure de permis de feu en cas d'intervention par point chaud ? Les travailleurs connaissent-ils les risques d'incendie ou d'explosion spécifiques à leur poste de travail ? Quelle formation à la sécurité incendie ont-ils reçue ?

La maîtrise du risque incendie signifie :

- utiliser lors de la construction des matériaux résistants au feu, compartimenter les bâtiments (murs et portes coupe-feu), assurer le désenfumage par convection naturelle ou extraction mécanique,
- remplacer si possible les produits inflammables par d'autres qui ne le sont pas, utiliser les quantités les plus petites possible, respecter les modes d'emploi, proscrire toute flamme pendant l'utilisation, ventiler avant, pendant et après,
- vérifier la conformité et l'état des installations électriques et de chauffage,
- proscrire les sources d'ignition (flamme, cigarette...) dans les zones à risque, appliquer la procédure de permis de feu aux travaux par points chauds (soudage au chalumeau et à l'arc, oxycoupage...),
- lors de travaux générant de l'électricité statique, réduire les frottements, évacuer les charges électrostatiques par une bonne mise à la terre, humidifier l'air,
- informer et former les travailleurs aux risques spécifiques de l'activité,
- organiser la lutte contre l'incendie (matériel d'extinction et de secours, consigne générale d'incendie, plan d'évacuation, exercices).

Prévenir l'incendie, c'est faire en sorte que combustible, comburant et énergie d'activation ne puissent en aucun cas être réunis.